Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260407-2026_10_ROB-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
1 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à 19 heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.
Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Franck HARDY, Françoise PARRIAUX, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRE, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Alain PRIGENT, Nelly DELAUNAY, Vincent CALLETTE, François CANCOUET, ARNAUD Stéphanie, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Ismehen KHELIF, Élodie BONENFANT-THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Antoine FOURNEL, Paul LEDUCQ, Marie-Laure CURMI, Cécile GARNIER et Yves-Marie GEFFROY.
Secrétaire de séance : Solange PIEL
Excusé : Élodie BONENFANT-THÉBAULT (pouvoir à Yvon DANTEC)
Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 26 - votants : 27.

2026 - 10 - AVRIL - FINANCES, RAPPORT ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

PJ : Le ROB
Madame Nathalie PERRIN, 1ère Adjointe en charge des finances, de la protection des populations et de l'administration générale donne lecture du rapport suivant :

Préalable incontournable au vote du budget primitif, le **Rapport d'Orientations Budgétaires** (ROB) permet d'ouvrir les discussions au sein de l'assemblée délibérante et d'échanger sur les orientations budgétaires de la collectivité après avoir informé sur sa situation.

Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter : les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Ce débat prend appui sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) dont le contenu s'articule de la manière suivante :

- L'environnement économique mondial dans lequel a évolué la collectivité au cours de l'exercice précédent et projetant l'appréhension du contexte à venir
- Le cadre budgétaire et réglementaire de l'année à venir, précisant notamment les dispositions de la Loi de Finances qui s'imposeront
- La situation financière de la commune
- Une présentation des orientations politiques portées pour les années à venir avec les impacts financiers sur la structure financière.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 mars 2026.

Après présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AFFIRME** que, conformément au Code Général des Collectivités, un Rapport d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu,
- **ATTESTE** avoir débattu sur les orientations budgétaires générales de la commune pour l'exercice 2026,
- **VALIDE** le Rapport d'Orientations Budgétaires tel que présenté.

Le Maire

MAIRIE DE CORPS NUDS (35150)

Laurent LISEMBART